

La "renaissance" des communs

Genèse et enjeux contemporains

Fabienne Orsi

Auditorium des Capucins

Brest, jeudi 21 février 2019

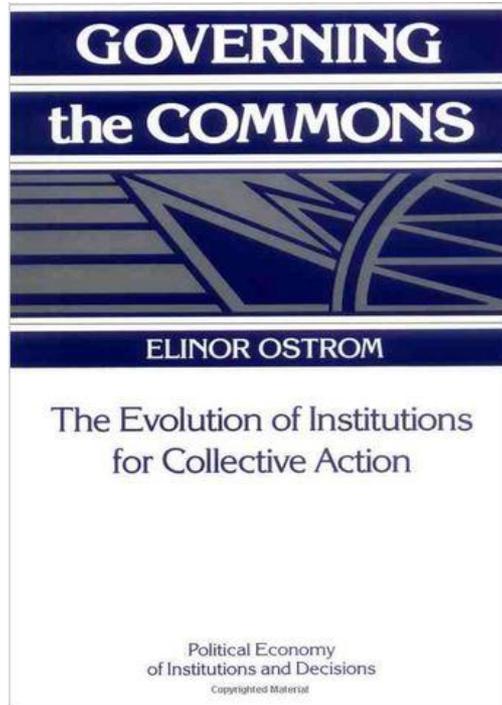


Sommaire

- **Les communs comme tragédie** : la puissance de l'idéologie anti-communs et propriétaire
- La renaissance **des communs** : l'apport **d'Elinor Ostrom**
- Controverse sur la propriété intellectuelle et naissance de la **tragédie des anti-communs**
- La renaissance des communs : **des logiciels libres aux communs urbains**



The tragedy of the commons, *Science*, 1968



Au cœur de la tragédie des communs

Une bataille pour imposer la suprématie de la propriété privée-exclusive et la logique de marché



Comprendre la portée de « La tragédie des communs »

Des physiocrates à l'école de Chicago : la puissance d'une idéologie «anti-communs »

- Une conception de la propriété fondée sur le **postulat de l'efficacité** supérieure de la **propriété privée** et sur une critique radicale de toute autre forme de propriété.
- **Assauts contre les droits collectifs** de propriété consubstantiels aux luttes violentes contre les communs (ou communaux)

« tous les physiocrates se font l'écho des réactions négatives du peuple comme un indice de l'ignorance et de la rusticité des gens accusés de méconnaître leurs intérêts ainsi que les intérêts généraux de l'agriculture ». Vivier, 2003

➤ **Justification du mouvement des enclosures**

« **The tragedy of the Commons** », Hardin, 1968

➤ **Tournant néolibéral** : l'école des droits de propriété (Demsetz et Alchian, *The property right paradigm*, 1973)

Origine du renouveau des communs au XXIème siècle : une contestation du renforcement de la propriété

- **Montée en puissance de la propriété privée et exclusive**, notamment dans le domaine de l'immatériel (« *The tragedy of the anticommons* », Heller et Eisenberg, 1998 ; *The second enclosure movement* » Boyle, 2003)
- **Montée de l'Etat propriétaire:**
 - ✧ Processus de **privatisation des biens publics**
 - Abandon du rôle d'administrateur des *res publicae* (biens appartenant au peuple)
- **crise démocratique**

L'apport déterminant d' Ostrom et l'école de Bloomington

La **notoriété** de la notion de « **communs** » doit énormément à Elinor Ostrom et à l'école de Bloomington

- ✧ une **conceptualisation**
- ✧ une **analyse empirique et théorique**
- ✧ de puissantes **clés de lecture** des changements sociaux en cours
- ✧ **penser l'alternative** aux impasses sociales, politiques et économiques du monde actuel
- ✧ Un outil pour **l'émergence de nouveaux mouvements sociaux basés sur l'expérimentation**

Puissante critique de la « tragédie des communs » d'Hardin & théorie des droits de propriété de l'Ecole de Chicago

Pointe la confusion entre « communs » et le libre accès inorganisé à une ressource.

- renvoie aux déterminants clés pour l'étude des communs
- **Articulation Propriété, gouvernance, communauté**

Une analyse institutionnelle des communs : « *Governing the Commons* », 1990

Au moment des politiques d'ajustement structurel du FMI et Banque mondiale

- Des études empiriques ; un réseau international ; un journal : *The international journal of the Commons*
- Objet principal d'étude les : *common pool resources* (lacs, forêts, étang, etc) : « **communs traditionnels** »

Une réhabilitation de la notion de « communauté » et de l'action collective

- La ***communauté comme productrice de règles*** de gestion qui lui sont propre
- ***Soutenabilité*** de la gestion en commun d'une ressource
- Le contrôle total d'un propriétaire unique sur la ressource ne garantit pas la réduction de sa dégradation et sa surexploitation

Can Patents Deter Innovation? The Anticommons in Biomedical Research

Michael A. Heller and Rebecca S. Eisenberg

SCIENCE • VOL. 280 • 1 MAY 1998 • www.sciencemag.org



THE SECOND ENCLOSURE MOVEMENT AND THE CONSTRUCTION OF THE PUBLIC DOMAIN

JAMES BOYLE*

La tragédie des anti-communs

Renforcement et extension sans précédent de la propriété intellectuelle

- **Fractionnement et blocage de l'accès** à la connaissance et à l'innovation
- Création de **marchés de la connaissance**

La brevetabilité du vivant

L'exemple du brevet sur le gène BRCA1

"17q-Linked breast and ovarian Cancer susceptibility gene"

(USPTO, United States Patent N°5,747,282)

*“ The present invention relates generally to the field of human genetic. Specifically, the present invention relates to methods and materials used to isolate and detect a human breast and ovarian cancer predisposing gene (BRCA1), some mutant alleles of which cause susceptibility to cancer, in particular breast and ovarian cancer. More specifically, the **invention relates to germline mutations in the BRCA1 gene and their use in the diagnosis of predisposition to breast and ovarian cancer** . The present invention further relates to **somatic mutations in the BRCA1 gene in human breast and ovarian cancer and their use in diagnosis and prognosis of human breast and ovarian cancer**. The invention also relates to the **therapy of human cancers** which have a mutation in the BRCA1 gene, including gene therapy, protein replacement therapy and protein mimetics. The invention further relates to the **screening of drugs for cancer therapy**. Finally, the invention relates to the screening of the BRCA1 gene for mutations, which are useful for diagnosing the predisposition to breast and ovarian cancer. ”*

L'avènement de l'OMC et de l'accord ADPIC

(accord sur les aspects du droit de la propriété intellectuelle touchant au commerce)

Imposition de **standards minimum communs** de PI calqués sur ceux des pays industrialisés,

La fin du droit à la libre copie

notamment des médicaments

Fin du droit à produire des **génériques** de médicaments brevetés à l'étranger

Le VIH/Sida fer de lance de la contestation

Les années 90

Des traitements brevetés inaccessibles au Sud en raison de leur prix

Parallèlement à la signature des ADPIC, découverte des **trithérapies ARV**

- A des **prix de monopole** les rendant **inaccessibles** par les pays du Sud : 10000 US \$ per/an
- Non reconnaissance par l'OMS des ARV comme «médicaments essentiels » pour la santé au Sud car *«au dessus des moyens financiers de la plupart des pays »*
- Accent sur **la prévention au Sud**
- Une inégalité de traitements à l'origine d'une **mobilisation sans précédent** pour **l'accès aux ARV** au Sud

• **Quelles alternatives à la montée de la propriété privée et exclusive sur la connaissance?**

• **Comment recréer du « commun » et de l' accès partagé à la connaissance?**

➤ **Nécessité de passer par la propriété?**

et si oui

➤ **Comment penser la propriété commune ou partagée sur la connaissance aujourd'hui?**

La propriété du code civil (art 544)

« La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière **la plus absolue**, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. »

Reconquérir la propriété : un enjeu déterminant pour penser les communs et leur gouvernance

- Nécessite de mobiliser **d'autres manières de concevoir la propriété** : l'apport des courants de pensée de la fin du 19^{ème} siècle
 - **Duguit et la fonction sociale de la propriété** : au cœur des travaux de la commission Rodotà en Italie pour la création d'un statut juridique des biens communs
 - **Commons, les juristes réalistes et la propriété comme faisceaux de droits** : sa remobilisation par **Elinor Ostrom**

La propriété est un faisceau de droits (Commons, 1893)

“La propriété n’est pas un droit absolu, mais un faisceau de droits. Les différents droits qui la composent peuvent être distribués entre les individus et la société, certains sont publics, d’autres privés, certains sont définis alors que d’autres restent à définir” (JR Commons, 1893)

Ainsi définie la propriété ne peut être que relative et distribuée
Elle se compose donc de plusieurs droits ou attributs indépendants dont la nature et **la distribution varient en fonction de l’évolution des sociétés et des rapports de force en présence**

E.Ostrom : la mobilisation des faisceaux de droits pour penser les communs et leur gouvernance

	Owner	Proprietor	Claimant	Authorized User
Access and Withdrawal	x	X	x	x
Management	X	X	x	
Exclusion	X	X		
Alienation	x			

Bundles of rights associated with positions : Schlager E. et Ostrom E. 1992

- 5 droits autonomes répartis en **deux niveaux hiérarchiques**

Operationnel & **décisionnel**

- **Décomposition** des droits autorise leur **recomposition** en régimes de propriété de **deux types** : ownership & proprietorship

La communauté comme productrice de règles de propriété et de gestion de la ressource

➤ Existence de **régimes de propriété commune** dès lors que les différents droits sont détenus et gérés par une communauté

La propriété comme faisceau de droits à la base de l'auto-organisation des hommes et de la gestion collective de la ressource

La propriété :

- Non **pas un rapport de domination et de pouvoir absolu d'un propriétaire sur une chose**
- Mais un **rapport social**, un **faisceau de droits distribués et partagés** :
- Chez Ostrom, droits : d'accès, de prélèvement, de gestion, d'exclusion, d'aliénation
- Des droits majoritairement **élaborés par la communauté** elle-même qui s'organise et gère la ressource à partir d'eux (conditions d'accès, de prélèvement, mode de sanction et résolution des conflits, etc)
- Des droits non forcément tous détenus par la communauté : les collectivités/Etat
- Les membres de la communauté n'ont pas forcément tous les mêmes droits

Design principes / principes directeur de durabilité du commun

Pourquoi certaines auto-organisations sont pérennes et d'autres s'effondrent?

- Une communauté et des ressources clairement *définies*
- Une connaissance de la ressource par la communauté
- Un dispositif de choix collectif permettant aux acteurs d'élaborer leur propres règles (délibération)
- Une structure de règles inscrites dans le contexte local
- Des mécanismes de résolution des conflits
- Une surveillance et un contrôle régulier de l'état de la ressource
- Des droits d'organisation reconnus par les instances publiques (Etat, municipalité, etc)

La ressource seule n'est pas un commun.
Pour qu'il y ait commun, il faut qu'il existe....

Une communauté



locale
(ex. autour d'un jardin partagé)
ou
décentralisée (ex. Wikipedia)



Contours des (biens) communs : la communauté

La **communauté** gère les conditions **d'accès** à la ressource, organise son **renouvellement** et la préserve contre les éventuels **risques** qui la menacent.

Libre ou réservé à la communauté

Limité ou illimité

Gratuit ou payant

- Enclosure (privatisation)
- Comportements de « passagers clandestins »
- Usage abusif de la ressource

Contours des (biens) communs : la ressource... mise en commun

La communauté s'auto-organise en reprenant ou en inventant son mode de **gouvernance**

Un organisation totalement **horizontale** ou comportant un certain degré de **délégation**

Un système de **licence** pour définir le régime de droits de la ressource (immatérielle en particulier) : **Creative Commons, GPL, Odbl...**

Un ensemble de **règles** de fonctionnement **formelles** (code, charte, règlement...) ou **informelles**.

Au cœur des communs, il y a **l'action collective**

La renaissance des communs : des logiciels libres aux communs urbains

Parallèlement à l'école de Bloomington

naissance d'un courant de pensée sur les communs de l'internet : Benkler, Stallman, Lessig

Une opposition au modèle propriétaire de Microsoft : ouvrir le code source et autoriser la production collective et le partage

Logiciels libres et *copyleft*

Un retournement du droit de propriété : Le copyleft :

➤ la propriété comme droit d'inclure et devoir de non-exclusion

Stallman et la licence publique générale GNU, (*GNU General Public License*)

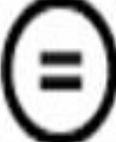
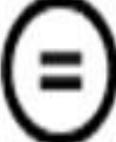
Les 4 libertés :

- **liberté d'exécuter** le programme comme vous voulez, pour n'importe quel usage (liberté 0) ;
- **liberté d'étudier** le fonctionnement du programme et de le modifier pour qu'il effectue vos tâches informatiques comme vous le souhaitez (liberté 1) ;
- **liberté de redistribuer** des copies (liberté 2) ;
- **liberté de distribuer vos versions modifiées** (liberté 3)

Les creative commons : l'esprit du copyleft pour les œuvres littéraires et artistiques

- Elaboration d'un nouveau mode de gestion du droit des auteurs, par un groupe de juristes, autour de Lawrence Lessig, professeur au MIT: les « Creative Commons »
 - **Au droit (ou à l'interdiction) de copier, les CC opposent le droit de l'artiste** à décider des droits et des devoirs de ceux qui bénéficieront de son œuvre, soit à des fins de consommation, soit à des fins d'incorporation dans leurs propres activités, qu'elles soient ou non commerciales.

Lessig et les creative commons

Paternité : il est obligatoire de citer le nom de l'auteur			
Paternité Pas de Modification			
Paternité Pas d'Utilisation Commerciale Pas de Modification			
Paternité Pas d'Utilisation Commerciale			
Paternité Pas d'Utilisation Commerciale Partage des Conditions Initiales à l'Identique			
Paternité Partage des Conditions Initiales à l'Identique			

Naissance de communautés épistémiques en ligne

VICIPÆDIA

Libera encyclopaedia

ويكيبيديا
آزاد فرہنگ علوم

วิกิพีเดีย
สารานุกรมเสรี

ויקיפדיה
האנציקלופדיה החופשית

ウィキペディア
フリー百科事典

ΒΙΚΙΠΑΙΔΕΙΑ
Η ελεύθερη εγκυκλοπαίδεια

WIKIPÉDIA
L'encyclopédie libre

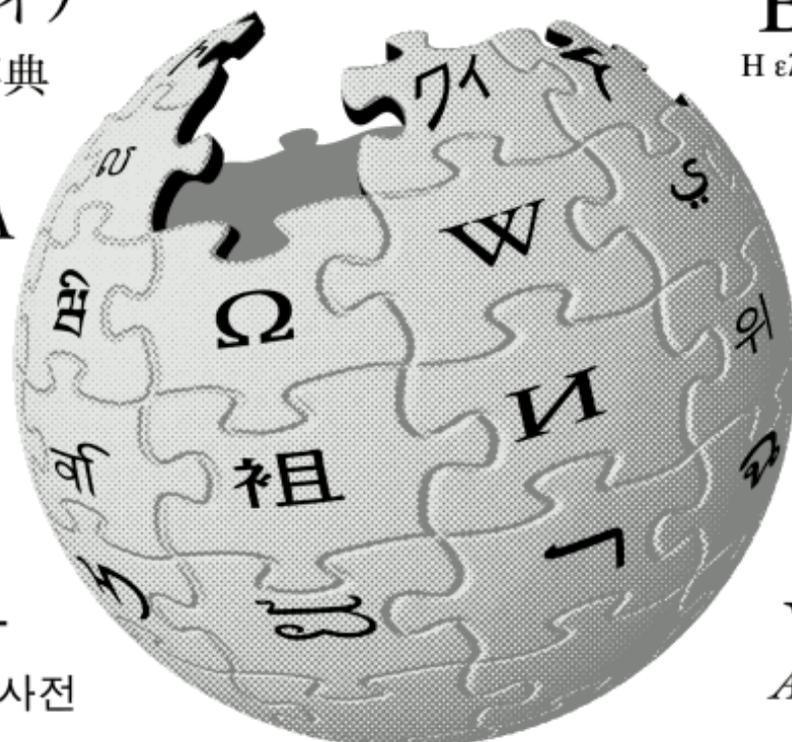
WIKIPEDIA
The Free Encyclopedia

विकिपीडिया
एक मुक्त विश्वकोश

維基百科
自由的百科全書

위키백과
우리 모두의 백과사전

VICIPÉID
An chiclipéid shaor



WIKIPEDIA
Die freie Enzyklopädie



Rechercher

Mozilla a un seul actionnaire : vous. En tant qu'organisation à but non lucratif, nous pouvons faire plus pour protéger le Web grâce à vos dons. **Si chaque personne qui lit ceci donnait 3€, les besoins de Mozilla seraient couverts pour l'année à venir. Faites un don maintenant.**

20 €

10 €

5 €

3 €

Faire un don

Je choisis un don mensuel



Accueil » Le projet

Le projet

OpenStreetMap

OpenStreetMap (ou "[OSM](#)") est une carte du monde entier librement modifiable, faite par des gens comme vous.

OpenStreetMap vous permet de voir, [modifier](#) et [utiliser](#) des données géographiques de n'importe quel endroit dans le monde.

openstreetmap.fr

Ce site a pour objectif d'être un portail francophone de la communauté OpenStreetMap ; [le site international se trouve ici](#).

Vous trouverez sur ce site des informations [de dernière minute](#), ainsi que les principaux vecteurs de communication utilisés par la communauté francophone ; toutefois, la principale source d'informations dans le but de participer activement au projet se trouvent [sur le Wiki officiel](#).

Qu'est-ce qu'une licence "libre" ?

Les données brutes du projet OpenStreetMap sont accessibles à tous sous [licence libre](#) "ODbL". Cette liberté permet à chacun d'utiliser la base commune pour afficher un plan sur son site web ou pour tout autre usage personnalisé.

[Lire la suite](#)

Qu'est-ce qu'OpenStreetMap ?

OpenStreetMap ([OSM](#)) est un projet international fondé en 2004 dans le but de créer une carte libre du monde. Nous collectons des données dans le monde entier sur les routes, voies ferrées, les rivières, les forêts, les bâtiments et bien plus encore !

Les données cartographiques collectées sont ré-utilisables sous licence libre ODbL (depuis le 12 septembre 2012).

[Lire la suite](#)

Faire un don ?

Savez-vous que vous pouvez faire un don à OpenStreetMap France ? 66% du montant sera déductible de vos impôts !

C'est ici, sur HelloAsso

Evènements de la semaine

→ Rencontre mensuelle OSM35 à Rennes, le 25 janvier 2016

→ Rencontre mensuelle parisienne le 28 janvier 2016

A découvrir...

La carte des évènements OSM-FR



Communauté épistémique en ligne : des différences profondes avec les communautés « traditionnelles »

- La ressource : **la connaissance** (non rivale)
- Une production par les **pairs**
- Règles de production, d'accès et de partage basé sur **l'ouverture**
- **Entrée/ sortie libre** de la communauté
- Accès à la ressource par tous et pour tous

Communs et ESS

**L'avènement de nouvelles formes de
coopératives**

Le statut de SCIC pour les coopératives de plateformes

mobicoop

La coopérative ▾

Inscription

Connexion

+ Déposer un trajet

Le site de covoiturage libre



Départ



Arrivée



31

__/__/__



C'EST LE GRAND LANCEMENT DE MOBICOOP, DEVENEZ FONDATEUR !

SANS COMMISSION

Les prix sont fixés par les conducteurs, le site ne prélève aucune commission sur les trajets. Nous vivons grâce à vos dons. Le plus pour nos utilisateurs : des économies plus importantes pour les conducteurs et des voyages vraiment moins chers pour les passagers.

LIBRE

Nous nous engageons à :

Protéger les données des utilisateurs pour que celles-ci soient seulement consacrées au bon déroulement du covoiturage ;

Ne prendre aucune rémunération sur les trajets réalisés ;

Respecter le fonctionnement coopératif ;

Contribuer à la protection de l'environnement ;

COOPERATIF

Nous sommes une coopérative. Les utilisateurs de la plateforme ne sont pas obligés d'être membres de la coopérative mais ils y sont invités. Cela leur permet de participer aux assemblées générales qui sont le cœur de la gouvernance de la coopérative.

Les oiseaux de passage

POURQUOI VOYAGER AVEC NOUS!

DEVENEZ PASSEUR DE VOYAGE!

Les Oiseaux de Passage est une plateforme qui propose **une autre manière de voyager**. Elle privilégie l'échange et la rencontre entre professionnels et voyageurs. Le tout sans intrusion publicitaire, ni proflage.

Hébergeurs touristiques, collectif d'habitants, prestataires de loisirs, producteurs locaux, artistes, parc naturel, sites de visite... *Les Oiseaux de Passage* est un écosystème de partenaires issus du tourisme, de la culture et de l'économie sociale et solidaire : des Passeurs de voyages.

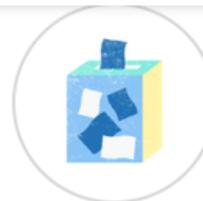
Hébergement, activités sportives ou culturelles, bons plans, créations artisanales..., devenez dès maintenant membre du réseau pour mettre en avant votre offre très facilement ! **Faites découvrir l'âme de votre territoire !**

Mise en ligne début 2019

Solutions

Construire un nouveau modèle énergétique coopératif

Avec les coopératives, nous souhaitons créer un nouveau modèle de gouvernance sur la question de l'approvisionnement à l'énergie. Un modèle qui soit transparent, démocratique et ouvert à tous.



Redonner le pouvoir aux citoyens

Les coopératives ont pour but de mettre en relation producteurs et consommateurs dans une démarche de circuit court. Elles permettent aussi à chaque personne de devenir sociétaire et ainsi d'avoir une voix sur la gestion globale de l'électricité qu'elle consomme.



LA LOUVE : UNE COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE D'UN GENRE NOUVEAU EN FRANCE

Il s'agit d'un nouveau modèle pour faire ses courses. Les membres de la coopérative, aux côtés de quelques salariés, assurent les tâches nécessaires pour le bon fonctionnement du magasin à hauteur de 3h consécutives toutes les 4 semaines : caisse, stock, administration, nettoyage...

Les économies réalisées permettent à la coopérative de pratiquer des marges basses qui se traduisent par des prix très abordables sur des produits de haute qualité.

La Louve est à but non-lucratif, gouvernée exclusivement par ses membres-coopérateurs.

OUVERTURE PREVUE ÉTÉ 2016
116, RUE DES POISSONNIERS DANS
LE 18^{ÈME} ARRONDISSEMENT



Les communs urbains

Point de départ :

Basculement de l'Etat social vers un modèle d'Etat propriétaire

Processus accéléré de vente/privatisation des biens, espaces, services publics

- **Césure démocratique : appropriation par l'Etat des biens de la communauté politique**
- **Dépossession du citoyen de la « chose publique »**
- **crise du modèle de démocratie/gouvernement représentative**

Placer les communs dans la cité

Réinvestir la cité : Communauté politique dont les membres se gouvernent eux-mêmes

- ❑ S'intéresser aux expérimentation de nouvelles formes de redistribution des pouvoirs entre l'administration, les élus et les citoyens, de nouveaux modes de gouvernement/gouvernance partagée des biens, services, lieux, espaces publics.
- Mouvement pour les « communs urbains » : voie de réappropriation de la chose publique, à la recherche de mode de gouvernance partagée

Prendre en compte l'histoire longue du droit

« Le droit est une réalité qui ne vit que dans les racines, il s'enracine dans les strates profondes d'une civilisation, où reposent les valeurs de celles-ci, et il émerge à la lumière du soleil seulement après que les bouleversements, qui ont d'abord ridé puis convulsé la surface sociale, économique et politique, sont descendus jusqu'aux racines mêmes et les ont attaquées »

Paolo Grossi, L'Europe du droit, 2011

Revisiter l'histoire des biens publics

❖ Revenir aux racines

- *res publicae*, qui dans le droit romain désigne les choses qui *appartiennent au peuple*.
 - *res publica* –, la chose publique qui renvoie à l'organisation politique, au gouvernement libre des affaires de la cité (**la chose publique, les affaires de la cité, tout à la fois le patrimoine de la communauté politique et ses affaires**)
- Questionner la notion de biens publics : **saisir l'évolution de l'articulation entre biens publics, Etat et démocratie**

Les *respublicae* du droit romain

Y.Thomas (2002)

Leur qualification juridique et leur catégorisation ne relève pas de leur **nature intrinsèque**, mais d'un **acte éminemment social** « un procès », moment de débat et de confrontation

- le statut juridique de *respublicae* non fondé sur leur nature propre mais *instituées comme telles pour les soustraire au commerce* et pour les **affecter à l'usage du public**

« Ces choses étaient dites **publiques** en ce sens précis qu'elles étaient **librement accessibles à tous**, comme si chacun des membres du *populus* eût sur elles un droit attaché à sa **qualité de citoyen**, imputé à ce qu'il y avait de **public** dans sa personne- comme si chacun fût porteur d'une double personnalité privée et **politique**, et qu'à ce second titre **les choses de la cité lui appartenait à lui comme à tous, mais inaliénablement** » (Yan Thomas)

A l'époque républicaine « il n'était pas de **consécration** qui opérait **sans ordre du peuple**- la nécessité d'un **vote populaire** était constamment rappelée »

Les choses publiques

Lient le citoyen aux affaires de la cité

Une « copropriété des cives »

Usage public

Inaliénables

inapropriables

Attachées au droit des gens et aux principes républicains

La Révolution française et la « propriété nationale »

- **Débat sur l'inappropriabilité des biens du domaine nationale (domaine public)**
- loi des 22 novembre et 1er décembre 1790 Invention de la **Propriété nationale ou « propriété de tous »** : une propriété collective des nationaux en même temps que de l'humanité toute entière
- **La nation révolutionnaire fondée sur l'universalité**
- **La propriété nationale n'est pas la propriété de l'Etat**
L'Etat propriétaire, un impensable
Incompatible avec les fonctions d'utilité publique et d'affectation à l'usage de tous

L'avènement de l'Etat-Nation

Le domaine public et le principe de l'Etat gardien

J.B.V Proudhon (1843)

Le domaine public appartient au public

- **Le droit de l'Etat : administrer** ce domaine en faveur du public et pour son compte.
- **Le public : un « être collectif et moral »**, « expression qui désigne tous ceux qui ont la liberté de jouir du domaine affecté à leur usage, c'est à dire concrètement, « tout le monde » ou encore « personne », c'est à dire « n'importe qui » y compris les étrangers » (Xifaras, 2006)
- **Un public sous tutelle** : Le public est « incapable d'exercer lui même les actes que requiert la conservation de son domaine, et c'est bien pourquoi l'administration de ce dernier est confié à l'Etat, qui exerce ses droits au nom du public »

L'offensive « propriétaire »

L'avènement de l'Etat propriétaire par le truchement du droit subjectif

fin du XIX^{ème} siècle-début du XX^{ème}

Moment de redéfinition du droit administratif et de l'Etat

- Figure de proue : **M.Hauriou** :
- Théorie de l'Etat conçue sur le principe de **l'Etat comme personnalité juridique**
- **Unir le droit administratif autour de la notion de droit subjectif de l'Etat**
- Un droit subjectif par excellence : la **propriété**
- **Transposition de la propriété du code civil en droit administratif**
- **Reconceptualisation de la propriété nationale révolutionnaire en propriété de l'Etat**

La figure de l'Etat , personne morale propriétaire des biens du domaine public

➤ **Substitution du public par l'Etat :**

Un coup de force « discret mais ferme » :

« non seulement **l'Etat s'approprie les biens du public,** mais **il prend littéralement sa place** » (Xifaras, 2006)

- Inscrit dans une **lutte politique et idéologique** pour la définition de l'Etat sous la 3ème République

Opposition violente : tenants des droits subjectifs de l'Etat dont l'objectif visait à **consacrer le pouvoir administratif contre le suffrage universel/républicains**
défenseurs de la souveraineté parlementaire

« Pour les défenseurs des droits subjectifs de l'Etat, la démocratie devenait secondaire par rapport à l'Etat. Elle le mettait même en danger » (Foulquier, 2005).

Pour Hauriou, « les affaires publiques n'étaient pas du ressort du peuple. Tout au plus, le peuple n'avait plus qu'un pouvoir d'approbation tacite, le Parlement un pouvoir délibératif et le pouvoir décisif appartenait à l'exécutif » (op.cit. p.55).

La consécration de la propriété de l'Etat sur le domaine public

Le **Code général de la propriété des personnes publiques** (2006) (Etat, collectivités territoriales, établissements publics)

- ❖ *Un bien n'appartient au domaine public que s'il appartient à une personne publique*
- ❖ **les choses qui sont à l'usage de tous ne peuvent relever du domaine public et sont des choses communes**
- **Effacement du principe d'inaliénabilité des biens publics attaché à la citoyenneté**
- ❖ Un régime spécial et des procédures administratives lourdes (déclassement)

Mais « déverrouillage » progressif et constant: après l'inaliénabilité, volonté marquée de circonscrire la portée de l'**inaliénabilité** et de l'**imprescriptibilité** des biens publics dans la perspective de leur **valorisation économique, de leur privatisation, de leur vente.**

Les communs urbains

Une reconquête démocratique des respublicae?

L'exemple du mouvement italien pour les biens communs

- **2007 mouvement social** en réaction à l'offensive du gouvernement de Silvio Berlusconi pour **la privatisation des services publics locaux**, en particulier les services hydriques.
- 2011 Un **referendum d'initiative populaire** contre la privatisation de l'eau
- Le mouvement « **eau bien public** » devient « **eau bien commun** »
- **La Commission Rodotà** et le projet de loi pour la création d'un **statut juridique des biens communs**

Les biens communs selon la commission Rodotà

Des biens contribuant aux **droits fondamentaux** et au libre développement de la personnalité humaine, **d'appartenance collective** placés en **dehors du marché**, du profit et de la concurrence. Il s'agit des biens qui doivent être gérés par un sujet public, mais avec **la participation (dans la gouvernance) des citoyens**, au niveau de la **gestion** comme au niveau des **propositions** et du **contrôle**

Selon A.Lucarelli l'objectif est de donner « **moins de pouvoir au titulaire et plus de droits à la communauté**, mais cela ne signifie pas pour autant de nier **le rôle du droit public** mais plutôt de définir un modèle dans lequel **le concept d'Etat** ne soit pas hypertrophié et réduit à une machine autonome dissociée du contexte social. Cela impose une **relecture d'ensemble des biens publics ainsi que des modèles de démocratie qui les sous-tendent** »

Naples, première ville à introduire le statut juridique de biens communs dans le statut du Conseil municipal

- Les biens communs sont "l'eau, le travail, les services publics, les écoles, les jardins d'enfants, les universités, le patrimoine culturel et naturel, le territoire, les espaces verts, les plages et tous les biens et services qui **appartiennent à la communauté des citoyens** et dont ni la jouissance, ni la possibilité de participer à leur gouvernement et leur gestion ne peuvent leur être retirés. »
- **un bien dont la propriété est protégée du fait que la communauté y développe des actions propres à remplir des fonctions sociales et économiques spécifiques qui respectent l'éthique des Biens Communs et garantissent l'accès équitable aux citoyens.**
- La Ville de Naples garantissant un usage collectif et la préservation "pour le bénéfice des générations futures »

Quelques exemples

- 2011 : transformation de la société anonyme ARIN qui gère la distribution de l'eau à Naples en Entreprise spéciale de droit public sous le nom « Acqua Bene Comune Napoli ».
- Avril 2012, une délibération municipale crée le « Laboratoire de Naples pour une Constituante des biens communs ».
- L'« Ex Asilo Filangieri » premier lieu reconnu comme un bien commun géré par une communauté ouverte et considéré comme un lieu d'expérimentation d'une démocratie participative dans le domaine de la culture
- Juillet 2016 : le statut de biens communs attribué à sept lieux emblématiques, propriété publique abandonnées et squattés par des communautés désormais reconnues co-gestionnaires avec la municipalité.

REGULATION ON
**COLLABORATION BETWEEN
CITIZENS AND THE CITY**
FOR THE CARE AND
REGENERATION
OF **URBAN COMMONS**



www.comune.bologna.it

Sec. 2
(Definitions)

For the purposes of these provisions the terms are defined as follows

- a. Urban commons: the goods, tangible, intangible and digital, that citizens and the Administration, also through participative and deliberative procedures, recognize to be functional to the individual and collective wellbeing , activating consequently towards them, pursuant to article 118, par. 4, of the Italian Constitution, to share the responsibility with the Administration of their care or regeneration in order to improve the collective enjoyment.

Au cœur des communs urbains

L'expérimentation de formes de
gouvernance partagée